Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_076-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :

Mme Julie LEMAITRE	a donné procuration à	Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN	a donné procuration à	Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE

Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-076

Rapporteur : Patrick ALLAND, Conseiller Municipal délégué dans les domaines du Plan Climat et des énergies, informatique et équipements connectés

OBJET : TRAVAUX - ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES DE BOIS GRANULÉS ET AUTORISATION DE SIGNER/NOTIFIER LES MARCHÉS.

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments. Ce groupement, ouvert aux personnes morales de droit public et privé, a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les membres du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la Commande Publique, la Ville de PLOUFRAGAN assurera la coordination du groupement.
La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement, sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_076-DE

Vu le code de la Commande Publique issu de l'ordonnance nº 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret nº 2018-1075 du 3 décembre 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes de bois granulés, annexée à la présente délibération ;

Considérant que la Ville de Trégueux utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- **ACCEPTE l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe ;**
- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR